



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	

Membres absents :

M. Roland PONSAA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe GUYARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - VILLEO : construction de 5 logements (PLUS), 2 avenue Roland Carraz à Chenôve

VILLEO va réaliser 5 logements situés en rez-de-chaussée d'un immeuble 194 avenue Jean-Jaurès à Dijon et 2 avenue Roland Carraz à Chenôve. Cette opération a été financée au titre de la délégation 2009 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, VILLEO, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 30 000 € représentant 4,24 % du coût prévisionnel TTC (707 336 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Régional, de LOGILIA (1% Logement), ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

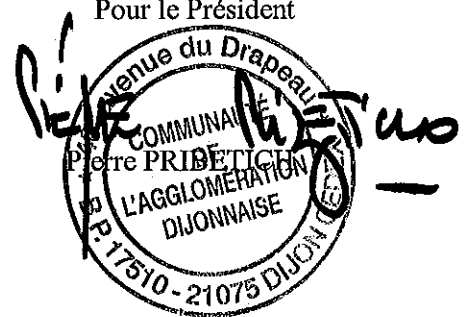
Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-**, pour l'opération de construction de 5 logements collectifs (PLUS) situés 194 avenue Jean-Jaurès à Dijon et 2 avenue Roland Carraz à Chenôve, **une subvention d'un montant de 30 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010

